

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 24 juin 2010

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le onze juin 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD à partir de 21h25 (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Dominique COUDRAY, Cédric CHEVROLLIER, Jean-Pierre DUCHESNE, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Chantal WALTER, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir :

Dominique BERNARD, pouvoir donné à Chantal WALTER (jusqu'à 21h25)

Nathalie VOLTZ POUILLE, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Bernard PAUTET, pouvoir donné à Cédric CHEVROLLIER

Secrétaire de séance : Jean BENITEZ DE LUGO

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

Porter à connaissance des décisions du Maire

Décision en date du 18 juin 2010 relative à la signature d'un avenant n° 1 avec la société VILLETTE pour l'aménagement du « Poirier de Souris ».

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Remise des dictionnaires

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité, la distribution d'un dictionnaire pour un usage personnel aux enfants des classes de CM2 dont les noms suivent :

AKA Sephora
 AKOUEDJINOUE Léa
 BACCI Caroline

BOLZER Manon
BORG Romain
BOYER Laura
BUI THANH Jonathan
CORBEAU Marie
DA COSTA FARO Eyméric
DECAMPS Ninon
DENNE Aurélien
DURET Rémi
FERA Lisa
FERREIRA Robin
GONCALVES DE MIRANDA Kilian
GUERRIER Corentin
KAC Manon
KORESSKI Milan
LAVAL Dylan
LE GROGNEC Mélanie
LE GROGNEC Thomas
LEBAH Dolorina
LECOMTE Nicolas
LEPELLETIER Jérémy
LEROY Amélie
LEU Julien
LONGA Morgane
MANSOURI Jihad
MARTIN Clément
MY Eden
NOBLAYE Rémy
PAOLI Justine
PASSADOR Anthony
PERRIER Virginie
POITEVINEAU Lisa
POIZAC Mélanie
PROUFF Maxime
RIZIERI Enzo
ROYNARD Nicolas
SEGUIN Florence
SEVERI Nicolas
TITA-FARINELLA Jérémy
VEZARD François
VILCOT Trystan

1.2. Signature d'un marché de fourniture de repas des écoles et CLSH

Rapporteur : Patricia ZEISS

Les membres du Conseil municipal sont invités à délibérer sur l'attribution du marché de livraison de repas dans les écoles et CLSH.

La commission d'appel d'offres, réunie en séance du 17 juin 2010, a examiné l'ensemble des offres et a retenu pour la qualité, la proximité de la cuisine centrale ainsi que pour ses références : la Société Val d'Oise service. Elle précise que l'entreprise n'était pas la moins disante mais par rapport à ces deux principaux concurrents (Avenance et Sogeres), la qualité a été privilégiée.

Par ailleurs, un élément bio par semaine sera introduit dans le menu.

À l'unanimité, les membres autorisent Monsieur le maire à signer le marché d'une durée d'un an renouvelable deux fois à compter du 1^{er} septembre 2010.

1.3. Renouvellement contrat enfance

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'accord de principe relatif à la signature du renouvellement du contrat enfance-jeunesse qui interviendra avec la CAF.

1.4. Réactualisation des tarifs du CLSH et garderie pré et post scolaire année 2010-2011

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la réactualisation de 1,7 % des tarifs du CLSH, de la garderie pré et post scolaire correspondant à l'inflation constatée entre mars 2009 et mars 2010.

À l'unanimité, les tarifs ci-dessous sont adoptés.

Centre de loisirs sans hébergement Tarif à la journée (déjeuner et goûter inclus)	
Année 2009 / 2010	Année 2010/ 2011
14,27	14,51

Garderie pré et post scolaire			
Prestations		Année 2009 / 2010	Année 2010 / 2011
Permanents	Matin	2,20	2,23
	Soir	4,41	4,48
	Matin et soir	6,61	6,71
Occasionnels	Matin	2,51	2,55
	Soir	5,02	5,10
	Matin et soir	7,53	7,65
Exceptionnels	Matin	2,88	2,93
	Soir	5,79	5,89
	Matin et soir	8,67	8,82

Monsieur le maire précise qu'en 2009, il n'y avait pas eu de réactualisation et que le tarif « été 2010 » est maintenu à 17,50 €.

1.5. Réactualisation du prix du repas de la restauration scolaire et des activités méridiennes

Rapporteur : Patricia ZEISS

À l'unanimité, les tarifs ci-dessous sont réactualisés de 3 % à compter du 1^{er} septembre 2010 pour tenir compte notamment de l'introduction d'aliments bio dans le menu et l'importante charge financière pour la commune que représente ce service qui comprend la fourniture du repas mais aussi les activités dispensées par des animateurs pendant cette pause méridienne de 2 heures.

1.6. Garanties d'emprunts à SA HLM France Habitation

Rapporteur : Monsieur le maire

Après s'être entouré de toutes les garanties, Monsieur le maire propose que le Conseil municipal de Frépillon conformément à la loi, garantisse les emprunts contractés par la Société France Habitation (opération des Carreaux).

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les garanties d'emprunts.

1.7. Dissolution du SIECUEP

Rapporteur : Monsieur le maire

Par arrêté en date du 11 juin 2010, le SIECUEP a été dissous, conformément à ses statuts. Le Conseil municipal est invité d'une part à approuver la répartition du résultat de clôture 2010 et d'autre part à prendre acte du reversement par le syndicat de 2 397,20 € au profit de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. FINANCES

2.1. Compte administratif commune année 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Après lecture faite du compte administratif,

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		31 242,65	288 593,38		288 593,38	31 242,65
Opérations de l'exercice	1 592 711,96	2 453 242,10	1 675 505,02	1 514 361,96	3 268 216,98	3 967 604,06
Résultat de clôture		860 530,14	161 143,06			699 387,08
Reste à réaliser			511 816,00	248 400,00	511 816,00	248 400,00
Totaux cumulés	1 592 711,96	2 484 484,75	2 475 914,40	1 762 761,96	4 068 626,36	4 247 246,71
Résultat définitif		891 772,79	713 152,44			178 620,35

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2.2. Compte de gestion commune année 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.3. Affectation de résultat – commune année 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Le conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, décide qu'une somme de 713 152,44 € sera affectée à la section d'investissement art. 10682

2.4. Décision modificative n°1 et 2

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire propose tout en respectant l'équilibre budgétaire en l'intérieur de la section investissement de virer les montants respectifs de 7 000 € et 162 500 € des articles 2313 et 2111 à 1311 et 1328, ceci pour permettre d'une part l'acquisition de terrains et d'autre part le paiement de la subvention accordée par la commune aux acquéreurs des logements des Carreaux au titre du dispositif du pass foncier.

À l'unanimité, les décisions 1 et 2 sont adoptées.

2.5. Compte administratif IFA

Rapporteur : Yves GITTON

Lecture faite,

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		1 553 195,38	90 644,02		90 644,02	1 553 195,38
Opérations de l'exercice	2 338 054,06	1 965 215,25	1 505 431,06	1 812 370,01	3 844 085,12	3 777 585,26
Résultat de clôture	373 438,81			306 938,95	373 438,81	306 938,95
Reste à réaliser						
Totaux	2 338 654,06	3 518 410,63	1 596 075,08	1 812 370,01	3 934 729,14	5 330 780,64
Résultat définitif		1 179 756,57		216 294,93		1 396 051,50

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2.6. Compte de gestion IFA

Rapporteur : Yves GITTON

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.7. Budget primitif IFA

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget IFA 2010 qui s'équilibre à la somme de

Section fonctionnement	3 503 435,57 €
Section investissement	2 192 423,93 €
	<hr/>
Total	5 695 859,50 €

2.8. Taxe foncière – suppression de l'exonération de deux ans pour les constructions nouvelles à usage d'habitation

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON expose la charge financière pour la commune que représente l'arrivée de nouveaux habitants et propose, par souci d'équité eu égard de l'ensemble des contribuables, que soit supprimée l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles qui seront achevées après le 31 décembre 2010.

Compte tenu que cette exonération n'est pas compensée par l'Etat, le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le maire précise que bien évidemment les logements sociaux continuent à être exonérés.

2.9. Création d'une taxe sur les cessions de terrains rendus constructibles

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer sur le territoire communal la taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus devenus constructibles, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

2.10. Budget assainissement – transfert de prêt au SIAMMAF

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur le 1^{er} adjoint propose de transférer au SIAMMAF le prêt restant dû, de 14 387,63 € contracté par la commune au SIAMMAF compte tenu de l'extinction de ce budget annexe.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le transfert compte tenu que la compétence assainissement incombe au SIAMMAF.

3. URBANISME

3.1. Acquisition de parcelles au Bois du Gaillonnet

Rapporteur : Bernard TAILLY

Monsieur le maire propose d'acquérir pour un montant de 15 182 euros des parcelles sises au bois du Gaillonnet d'une superficie totale de 9 489 m² à l'Etat afin de préserver ce site classé (périmètre de la Vallée de Chauvry).

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité, acceptent l'acquisition.

3.2. Modification de la délibération relative à la création de l'entente communale (Plaine de Pierrelaye)

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Conseil municipal, dans sa séance du 28 janvier 2010 a approuvé l'adhésion de la commune de Frépillon à l'entente intercommunale pour la plaine de Pierrelaye. Il propose aujourd'hui d'apporter une modification sans conséquence à l'article 6 suite à une remarque du contrôle de légalité. Il s'agit de désigner trois membres par commune sans en préciser s'ils sont titulaires ou suppléants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par Monsieur le maire à 22 h 30.
